



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION GENEVOISE DU TCS

Mercredi 4 juin 2025, 18h30, Théâtre Les Salons

Le président, François Membrez, ouvre formellement l'assemblée générale 2025 de la section genevoise du TCS. Il exprime son plaisir de recevoir les invités dans ce lieu symbolique pour le TCS national, qui y a été créé le 1^{er} septembre 1896.

Il adresse tout d'abord ses salutations aux membres jubilaires, puis souhaite la bienvenue à : Johanna Grombach, secrétaire générale du conseil d'administration du TCS ; Andrea Genecand, président de l'ASTAG ; Nicolas Rufener, président de Genève Mobilité et secrétaire général de la FMB ; Alain Heck, président de l'AParGE ainsi que de Parkgest ; Thierry d'Autheville, directeur de Parkgest ; Thierry Boudol, coprésident de Genève Commerces ; Fabrice Tomasini, lieutenant à la BEP. Enfin, il nomme et salue les membres d'honneur présents ce soir.

Il indique que la section genevoise comptait 147767 membres au 31 décembre 2024, soit une progression annuelle de 1,07%.

Il rend hommage à Paul Fricker, ancien collaborateur du TCS décédé le 22 mars 2025, peu avant ses 98 ans. M. Fricker a été un pionnier des programmes centrés sur la sécurité routière, particulièrement ceux destinés aux jeunes. M. Membrez souligne ses nombreuses qualités humaines, pédagogiques, mais aussi techniques.

Il annonce finalement que Guillaume Massard, directeur général de la FTI (Fédération pour les terrains industriels), interviendra à l'issue de l'assemblée générale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du comité

M. Membrez rappelle brièvement l'organisation du TCS. Les sections cantonales sont actives localement dans trois domaines :

- La mobilité, portée par la commission Mobilités
- La sécurité routière, portée par la commission Sécurité-prévention
- Les activités Club, avec les groupes de travail Tourisme et loisirs, Cyclotourisme, Patrouille-événements, Camping-car et caravane

Il relaie ensuite les activités du TCS Genève dans le domaine de la mobilité.

Deux campagnes ont été soutenues par la section, mais rejetées par le peuple le 24 novembre 2024. Concernant la passerelle piétonne du Mont-Blanc, une proposition alternative est en cours d'élaboration avec l'ingénieur de la section. Pour le projet PRODES, un professeur de l'EPFZ a été mandaté par le Conseil fédéral.



Pierre Maudet, nouveau conseiller d'État responsable de la mobilité, a consulté la section pour les plans d'action suivants (2024-2028) :

- Soutien aux parcours piétons et cyclables sécurisés et continus sur le réseau secondaire ;
- Lutte contre l'absence de désignation d'axes routiers structurants en accord avec la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ;
- Accès urgent aux points de recharge pour les véhicules électriques ;
- Lutte contre la tarification du stationnement des deux-roues motorisés au-delà de trois heures.

Tous ont été adoptés par le Grand Conseil. Le dernier l'a également été par le Conseil d'État.

La section a été consultée au sujet du Plan directeur cantonal 2040. Elle y déplore l'absence de stratégie en matière d'électromobilité, de mobilité de partage et de mobilité à la demande. Le plan directeur et ses fiches de mise en action tiennent très peu compte des évolutions technologiques et sociétales en matière de mobilité : l'avenir est à une mobilité décarbonée, connectée, automatisée et partagée, où la frontière entre le transport individuel et le transport collectif va peu à peu s'atténuer. La section aimerait proposer des hubs de mobilité partagée et soutient l'installation de bornes de recharge électrique sur la voie publique.

Un équilibre doit être maintenu entre gestion du présent et anticipation de l'avenir. La difficulté des autorités à intégrer cette perspective se manifeste dans les importants travaux entrepris à Rive. L'accès au centre-ville est limité, et les commerces locaux en pâtissent. Rappel est fait qu'une ville ne peut fonctionner si sa mobilité est paralysée : des solutions doivent être trouvées pour permettre à chacun de circuler.

Des radars de bruit préventifs ont permis de mieux comprendre les nuisances sonores dues au trafic dans les communes d'Aire, de Collonge-Bellerive, de la Ville de Genève et de Vernier. Le dépassement des valeurs est le fait d'un petit nombre de véhicules : il suffirait donc ici de prendre des mesures ciblées plutôt que d'établir des restrictions généralisées, comme c'est trop souvent le cas.

La section soutient par ailleurs le principe défendu par la convention de stratégie de vitesse signée avec le canton, qui préserve la hiérarchie du réseau tout en améliorant la qualité de vie d'une majorité d'habitants du centre-ville. Dans ce cadre, elle a été auditionnée le 13 février 2024 par la Commission des transports, au sujet des motions et du projet de loi suivants :

- M 2790 B : Limitons les bouchons au centre-ville, pas la fluidité du trafic !
- M 2823 B : Stop aux 30 km/h anarchiques sur le réseau routier !
- M 2824 B : Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation
- PL 13206 modifiant la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, H 121) – contre une mobilité délirante et déséquilibrée.

Le TCS s'oppose au dogmatisme, trop souvent présent dans les débats politiques, et défend une approche objective et pragmatique, fondée sur des données techniques et des solutions concrètes.



La section plaide pour un meilleur report modal de l'important trafic frontalier depuis la France, dû notamment au manque d'infrastructures. Plusieurs pistes ont été présentées aux autorités, comme la création de parkings d'échange associés à des bus de rabattement. Plusieurs actions ont été entreprises :

- Participation active à la Feuille de route des mobilités pendulaires pour lutter contre l'autosolisme ;
- Rencontres avec les directions des TPG, de la Fondation des Parkings, de Lemanis et de différents services de l'État de Genève ;
- Participation active au Forum d'agglomération du Grand Genève pour les projets d'agglomération.

La section a publié un *Petit guide du rouleur transfrontalier*, à l'attention des cyclistes et usagers de vélos ou trottinettes électriques de part et d'autre de la frontière Suisse-France.

La section a déposé un recours contre la suppression de 90 places de stationnement le long du quai du Cheval-Blanc, et signé une convention avec la Ville de Genève et Pro Vélo visant à déplacer l'essentiel du trafic cycliste sur la rive droite de l'Arve.

M. Membrez conclut en rappelant qu'en matière de mobilité, rien n'est jamais acquis. Le TCS s'efforce donc d'adopter une approche proactive et constructive : il invite dans ce but les sociétaires à faire part de leurs remarques et suggestions. L'ingénieur de circulation de la section répond avec attention aux nombreuses sollicitations, qui permettent de mieux cerner les préoccupations des membres.

M. Membrez passe ensuite la parole au directeur, Yves Gerber, pour la suite de la présentation des activités de la section.

Sur le plan des prestations, le TCS est actif au quotidien pour répondre aux besoins de ses membres : sur les trois points de contact genevois, il y a eu cette année 12941 contacts et 11854 appels traités. M. Gerber souligne l'engagement des conseillères présentes sur place.

Le TCS est à l'écoute de ses membres : il les conseille, les accompagne et leur vient rapidement en aide. Depuis 129 ans, il fait évoluer son offre pour correspondre au plus près à leurs besoins. M. Gerber présente les plus récentes prestations d'urgence :

- Le Livret protection d'urgence protège contre les frais élevés après un transport d'urgence et aide à rester mobile pendant la convalescence.
- Le TCS Home Security, encore en projet-pilote, alerte en cas d'intrusion et assure une protection continue du domicile.

Le centre technique de Meyrin, mis en service en 1984, est l'une des prestations phares du TCS Genève. Cette année y ont été réalisés 4026 contrôles officiels, 2083 tests TCS et 1191 lavages/nettoyages. Les membres, grâce à leur cotisation, bénéficient de tarifs préférentiels (35% de réduction). Une attention particulière est portée à la durabilité (économique, environnementale et sociale) des bâtiments et des services du TCS : ainsi, le centre technique est doté de panneaux photovoltaïques et d'une politique d'achat durable.

Le TCS Genève offre plusieurs prestations dans le domaine de la sécurité routière. Il donne des ateliers scolaires, mais également de nombreux cours de conduite, auxquels 367 personnes ont participé cette année : formations dès 15 ans, cours seniors, cours de



perfectionnement, cours personnalisés (par ex. pour apprendre à maîtriser les aides électroniques de son véhicule).

M. Membrez aborde ensuite le volet activités de la section. En 2024, les 22 sorties – à pied, à moto, à vélo ou en camping-car – ont réuni plus de 660 participants. L'objectif du TCS est de proposer des expériences originales et stimulantes, qui demandent d'ailleurs un important travail préparatoire. Le groupe Cyclotourisme a organisé cette année la 10^e édition du Tour du canton, rassemblant 850 participants. L'objectif du Tour est de valoriser le terroir tout en proposant des parcours accessibles à tous les niveaux.

La section a également assuré une présence au Salon du vélo lors des Automnales (65000 visiteurs). Le TCS est conscient du retour en force du vélo dans le cadre de la décarbonation de la mobilité, et M. Gerber souligne que ses services (par ex. dépannage) sont également utilisables par les cyclistes.

Enfin, le TCS Genève est également partenaire sécurité de plusieurs manifestations sportives et assure la sécurisation du parcours de la Course de l'Escalade (54100 participants), du Marathon de Genève (21733 coureurs) et des 20 km de Genève (7324 participants). Les stands tenus sur ces événements constituent des moments privilégiés de contact avec les membres.

M. Gerber remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent chaque jour aux côtés du TCS et salue leur engagement. Il passe ensuite la parole au trésorier, Nicolas Monney.

3. Présentation des comptes 2024 et rapport du trésorier

M. Monney présente les comptes 2024 de l'association. Ces comptes sont disponibles dans le document distribué aux membres.

Compte de résultat

Les cotisations 2024 totalisent la somme de 2312000 CHF contre 2129000 CHF en 2023. Cette augmentation provient du fait que l'AG 2023 avait accepté une augmentation des cotisations de 2 CHF.

Les produits nets des ventes sont en légère baisse et s'élèvent à 1102000 CHF.

Les charges de personnel se montent à 2039000 CHF. Là aussi, on observe un retrait, lié à un arrêt de travail de collaborateurs.

Les autres charges d'exploitation totalisent la somme de 1416000 CHF.

Les amortissements sont de 117000 CHF. L'augmentation s'explique par les investissements qui ont été faits, notamment au centre technique.

Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts est négatif de 158000 CHF.

Les produits financiers s'élèvent à 695000 CHF et les charges financières à 576000 CHF.

Le résultat net du portefeuille titre est de 119000 CHF.



Le résultat d'exploitation avant impôts est négatif de 39000 CHF.

Les charges extraordinaires et les impôts directs de 57000 CHF nous ramènent à un résultat de l'exercice déficitaire de 96000 CHF.

Actif du bilan

Les actifs circulants totalisent la somme de 6800000 CHF. Ils sont composés de la trésorerie 6504000 CHF, des créances 111000 CHF, des autres créances à court terme 113000 CHF, du stock 20000 CHF et des actifs de régularisation 49000 CHF.

À cela s'ajoutent les actifs immobilisés, qui comprennent les immobilisations financières avec les garanties de loyer et participation 34000 CHF, et les immobilisations corporelles 401000 CHF, pour un total de 435000 CHF.

Le total de l'actif est de 7236000 CHF, quasiment à l'identique de l'année 2023.

Passif du bilan

Les capitaux étrangers à court terme sont de 196000 CHF, avec une perte résultant des achats.

Les autres dettes à court terme sont de 75000 CHF et les passifs de régularisation de 709000 CHF.

Le total des capitaux étrangers est de 981000 CHF, ce qui représente 13% du total de l'actif.

Les capitaux propres au premier janvier sont de 6351000 CHF. À cela on enlève la perte de l'exercice de 96000 CHF, ce qui nous donne un total des capitaux propres de 6255000 CHF.

4. Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024

Nicolas Biderbost, représentant la Société Dexis SA qui a effectué la révision et le contrôle restreint des comptes 2024, atteste que les comptes du TCS Genève sont tenus avec exactitude. Le rapport est également disponible dans le document distribué aux membres. La parole va à nouveau à M. Membrez.

5. Approbation du rapport d'activité et des comptes 2024

Les sociétaires approuvent à l'unanimité le rapport d'activité et les comptes 2024, et donnent décharge au comité.

6. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2025

Le mandat de révision, confié à la société Dexis SA, est reconduit par l'assemblée générale pour 2025.



7. Réélection de quatre membres du comité

M. Membrez rappelle que le comité de la section comprend 15 membres, en accord avec les statuts de cette dernière. Il affiche la liste des membres soumis à réélection cette année, au terme de leur mandat de 5 ans. Il s'agit de : Mme Patricia Armand, M. Antoine Barde, M. Renato Di Gisi et Mme Caron Vibert.

L'assemblée générale réélit Patricia Armand, Antoine Barde, Renato Di Gisi et Caron Vibert comme membres du comité pour cinq ans, avec abstention des membres concernés.

8. Nomination d'un membre d'honneur

M. Membrez rappelle que, conformément aux statuts, la limite d'âge pour les fonctions d'organe est fixée à 70 ans. Claude Zuber, architecte et membre éminent de la commission Mobilités depuis 2010, a atteint cette limite d'âge et doit donc se retirer. Compte tenu de ses nombreuses années d'engagement et de sa forte implication au sein de la section, il est proposé de nommer M. Zuber membre d'honneur.

M. Membrez exprime à nouveau le regret d'avoir perdu l'année précédente la membre d'honneur Floriane Ermacora.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité Claude Zuber comme membre d'honneur.

9. Cotisations 2026

M. Membrez rappelle la fonction des cotisations, fixées par l'assemblée générale. La situation financière du TCS étant saine, le comité propose de les garder inchangées. Les tarifs des cotisations pour 2026 se présenteraient donc ainsi :

Type de sociétariat	2025	2026
Soc 2014 individuel avec dépannage	22	22
Carte partenaire	8,50	8,50
Soc 2014 sans dépannage	8	8
Soc 2018 individuel avec dépannage	22	22
Soc 2018 individuel sans dépannage	8	8
Soc 2018 famille avec dépannage	32	32
Soc 2018 famille sans dépannage	10	10
Soc 2014 jeune avec dépannage	13	13
Soc 2018 jeune avec dépannage	13	13

L'assemblée générale approuve le montant des cotisations pour 2026 à l'unanimité.

10. Divers et conclusion



M. Membrez conclut en passant la parole à Guillaume Massard, à qui des questions pourront être posées à l'issue de son exposé. L'apéritif dînatoire qui conclura l'assemblée générale sera quant à lui l'occasion d'échanger avec les membres du comité.

Discours de M. Guillaume Massard, directeur de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

M. Massard salue le comité ainsi que les membres du TCS. Son intervention de ce soir sera centrée sur le rôle, les missions et les projets en cours de la FTI. Bien que la fondation ne dispose pas de compétences directes en matière de mobilité, elle est proche de cette thématique, tout particulièrement quand elle est liée aux activités économiques à Genève.

Il rappelle l'importance stratégique des zones industrielles (ZI) à Genève. Elles occupent 3% de sa surface mais concentrent 5000 entreprises et 80000 emplois. Le secteur industriel représente 16% du PIB cantonal, faisant du canton le deuxième exportateur de biens de production de Suisse. Les ZI sont aujourd'hui en constante mutation, et ces transformations impliquent des enjeux croissants en matière de mobilité et de logistique.

La FTI est une entreprise publique mais indépendante, active depuis 65 ans. Elle gère et aménage un quart des terrains industriels du canton, et accompagne les entreprises dans leurs recherches immobilières. Elle informe, suit et loge les entreprises tout en veillant à ce qu'elles appliquent les règlements en vigueur. La FTI agit sur plusieurs termes :

- Court (1–2 ans) : mise en relation entre l'offre et la demande de surfaces avec une marketplace numérique ;
- Moyen (2–5 ans) : mise à disposition de terrains, création de droits de superficie et développement propre ;
- Long (5–10 ans) : planification d'une offre suffisante à travers le plan directeur cantonal et équipement des terrains.

M. Massard présente le concept d'écoParcs, qui traduisent la vision de la FTI et reposent sur cinq piliers : gouvernance participative, stratégie d'implantation, mutualisation inter-entreprises, qualité de vie et bâti à faible impact environnemental. La mobilité y émerge comme un enjeu transversal. La gouvernance participative permet de faire remonter les problématiques concrètes des ZI, notamment en matière de stationnement, de fluidité du trafic, de chantiers, de sécurité ou de services disponibles. La stratégie d'implantation vise à positionner les entreprises de manière optimale selon leurs besoins logistiques, leurs clientèles et la provenance de leurs employés, afin de fluidifier les déplacements professionnels et limiter la congestion.

M. Massard aborde ensuite le projet PAV (Praille Acacias Vernets). Cette zone historiquement industrielle et artisanale, déclassée en 2010 par le Grand Conseil, sera le lieu de la plus grande transformation en centre-ville en Europe. Neuf nouveaux quartiers y verront le jour d'ici 2050, intégrant logements, espaces naturels et services de proximité. L'usage des véhicules individuels y sera limité afin de favoriser les mobilités douces.

Aujourd'hui, le PAV compte 2000 entreprises (dont minimum 500 industrielles ou artisanales) et 20000 emplois (dont minimum 7000 dans l'industrie ou l'artisanat). Le déplacement de ces activités économiques vers des ZI en bordure du canton aura des répercussions importantes, notamment une complexification de la mobilité professionnelle.



La transformation de la PAV est assurée par un opérateur urbain tricéphale :

- La Direction PAV est chargée de la planification ;
- La Fondation PAV gère les négociations foncières ;
- La FTI accompagne les entreprises, valorise le secteur Praille-Ouest et les infrastructures ferroviaires et gère les biens de la Fondation PAV.

La zone Praille-Ouest, actuellement essentielle au centre-ville (approvisionnement, maintenance, gestion des déchets), conservera sa vocation industrielle et artisanale. Son accès direct à l'autoroute et la présence d'un réseau ferroviaire – aujourd'hui sous-utilisé mais qui sera partiellement réhabilité – permettront d'optimiser la logistique combinée rail-route, en favorisant une massification des flux suivie d'une distribution locale efficace.

M. Massard présente finalement trois outils mis à disposition sur le site internet de la FTI pour accompagner les acteurs des zones industrielles :

- Chaque écoParc possède un espace dédié (www.ftige.ch/ecoparcs).
- Le règlement sur les zones industrielles et d'activités mixtes (RZIAM) définit les activités éligibles dans les zones industrielles genevoises (www.ftige.ch/rziam).
- L'annuaire cartographique des entreprises recense toutes les entreprises inscrites au répertoire des entreprises du canton de Genève et situées dans les ZI (www.ftige.ch/annuaire-des-entreprises).

M. Massard conclut son intervention en remerciant l'assemblée, et se tient à disposition pour répondre aux questions.

Questions à M. Massard

Q1 : Une sociétaire demande si c'est le parking des Vernets qui sera transformé en espace vert dans le cadre du projet PAV.

R1 : M. Massard répond par la négative : ce sera l'espace MParc qui sera concerné par cette transformation (6 à 8 ha de parc), la logistique Migros allant à terme déménager. Néanmoins, la zone des Vernets bénéficiera d'une rivière traversant le quartier (avec poches de verdure attenantes), ainsi que d'une promenade et d'une voie de mobilité douce qui permettront de traverser tout le périmètre.

Q2 : Un sociétaire s'enquiert du futur de la zone de Meyrin.

R2 : M. Massard répond que cette zone fait partie du périmètre ZIMEYSAVER (ZI de Meyrin, Satigny et Vernier), appelé à devenir la plus vaste ZI du canton. Les transformations de ce secteur seront par essence mixtes, intégrant des activités secondaires et complémentaires (ateliers, services, commerce). Sa planification visera donc à valoriser certaines parcelles industrielles, mais aussi à améliorer les circulations de poids lourds, la mobilité des employés, le développement de la mobilité douce, ainsi que la qualité de vie (îlots de fraîcheur, espaces de détente). Cependant, le nouveau plan de zone doit encore être finalisé avant que les demandes d'autorisation de construire puissent être déposées.

Q3 : Un sociétaire s'interroge sur l'avancement du projet de la demi-jonction Vernier-Canada, devant relier la zone ZIMEYSAVER à l'autoroute.

R3 : Bien que ce sujet ne relève pas directement de ses prérogatives, M. Massard répond qu'à sa connaissance, le projet est toujours d'actualité. Les accès autoroutiers existants sont saturés et la FTI soutient donc vivement cette infrastructure, qui sera essentielle pour désenclaver la zone et permettre sa densification. M. Gerber intervient pour ajouter que, selon les informations dont dispose le TCS, le projet aboutira d'ici 2032-2033. Il mentionne également le projet connexe du



barreau routier de Montfleury, qui aidera à désenclaver la ZIMEYSAVER en se connectant à son cœur. M. Massard espère que ces projets avanceront rapidement, même si les délais restent pour le moment incertains.

Q4 : Une sociétaire demande si la FTI est intéressée par le rachat de terrains déjà en droit de superficie auprès d'autres institutions.

R4 : M. Massard rappelle que la FTI n'a légalement compétence qu'au sein des zones d'affectation industrielle et artisanale, et qu'elle s'intéresse au rachat de terrains principalement quand un potentiel de développement existe. La récupération de contrats à long terme ne correspond pas à sa mission. En effet, la FTI se veut complémentaire de l'économie privée, dont relèvent 75% des terrains industriels – ce qui est normal et souhaitable. Concernant le secteur PAV, ce n'est pas elle qui intervient pour le rachat foncier, mais la Fondation PAV (à l'exception de la zone Praille-Ouest, où la FTI reste propriétaire des terrains). M. Massard invite la sociétaire à le contacter directement si elle pense à un terrain en particulier.

Q5 : Un sociétaire demande si des chiffres existent pour illustrer la croissance des activités économiques et industrielles dans le canton.

R5 : M. Massard souligne que la question de la croissance est complexe et ne relève pas directement des compétences de la FTI. Cela étant, il mentionne que le projet ZIMEYSA (prédécesseur du ZIMEYSAVER) a débouché sur une augmentation de près de 10000 emplois. Cependant, le projet PAV implique quant à lui le déménagement d'environ 8000 emplois. L'objectif est donc de limiter au maximum, grâce à une planification rigoureuse du report de ces activités, les pertes d'emplois et de savoir-faire sur le territoire genevois. M. Massard ajoute que la majorité des déménagements d'entreprises du canton concernent aujourd'hui des sociétés déjà actives à Genève. Ainsi, il ne s'agit donc pas tant d'une croissance exogène que d'une restructuration interne du tissu économique.

M. Massard remercie l'assemblée pour son attention et cède la parole à M. Gerber. Celui-ci remercie à son tour les participants et précise que M. Massard restera disponible pour répondre à d'éventuelles questions lors de l'apéritif dînatoire qui conclura l'assemblée générale. Il invite enfin les sociétaires à se diriger vers le foyer, où les attend l'apéritif, et rappelle que l'ensemble des membres du comité y seront également présents et à disposition pour échanger.

L'assemblée générale se conclut et est levée à 20h05.

François Membrez
Président

Isabelle Hufty
Procès-verbaliste